

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 janvier,

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Mme le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 23 décembre 2023

Secrétaire de séance : Philippe GALLET

Heure d'ouverture de la séance : 19H10

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants: 11

Pouvoir : 02

Présents :

Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Philippe GALLET, Christian BERTRAND, Kees GOUDAPPEL, Marie-Christine SAUMANDE, Jean-François THOMASSON,

Absents excusés :

Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Yohan MARECHAL, Hélène KOU.

1)Présentation d'une demande de subvention des Restos du Cœur.

Mme le Maire présente la demande de subvention des Restos du cœur. Elle propose de verser un montant de 50 €. La proposition est acceptée à l'unanimité.

2)Présentation d'une demande de subvention de la Ligue contre le Cancer.

Mme le Maire présente la demande de subvention de la Ligue contre le Cancer. Elle propose de verser un montant de 30 €. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

3)Présentation d'une demande de subvention de l'Association Prévention routière.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'Association Prévention routière. Elle propose de verser un montant de 30 €. La proposition est acceptée à l'unanimité.

4)Rédaction d'un avenant à la régie des recettes pour intégrer la vente de jetons pour le chauffage du gymnase.

Mme le Maire rappelle que le système de chauffage du gymnase fonctionne avec des jetons qu'il conviendra d'acheter au secrétariat de la mairie. Afin de permettre cette vente en mairie, il est nécessaire d'intégrer la vente de ces jetons dans la régie des recettes.

A cet effet, Mme le Maire lit l'avenant à la délibération prise lors de la création de la régie des recettes. Le Conseil municipal accepte cet avenant.

5)Prise en charge du quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal prévisionnel 2024.

Conformément aux dispositions extraites de l'article L1612-I du code général des collectivités territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2024.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

6)Remboursement à un conseiller municipal d'une facture pour l'achat d'embouts pour des chaises.

Mme le Maire présente la demande de remboursement à un conseiller municipal d'une facture s'élevant à 27,50 € pour l'achat d'embouts pour des chaises. La demande de remboursement est acceptée à l'unanimité.

7)Proposition du prix du jeton pour le chauffage du gymnase Michel Goy.

Mme le Maire propose de fixer le prix du jeton pour le chauffage du gymnase à 7 € conformément à l'étude remise au dossier par Monsieur Jean-Marie RUIZ. La durée d'un jeton est de 30 minutes.

Le prix du jeton pourra être révisé à tout moment en fonction du coût de l'énergie.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fin de séance : 19h40

liste des délibérations prises lors de la séance

du 04 janvier 2024

20240101 : Présentation d'une demande de subvention des Restos du Cœur.
Délibération.

20240102 : Présentation d'une demande de subvention de la Ligue contre le Cancer -
Délibération.

20240103 : Présentation d'une demande de subvention de l'Association Prévention
routière - Délibération.

20240104 : Rédaction d'un avenant à la régie des recettes pour intégrer la vente de jetons
pour le chauffage du gymnase - Délibération.

20240105 : Rédaction d'un avenant à la régie des recettes pour intégrer la vente de jetons
pour le chauffage du gymnase - Délibération.

20240106 : Prise en charge du quart des dépenses d'investissement avant le vote du
budget principal prévisionnel 2024 - Délibération.

20240107 : Remboursement à un conseiller municipal d'une facture pour l'achat
d'embouts pour des chaises- Délibération.

20240108 : Proposition du prix du jeton pour le chauffage du gymnase Michel Goy -
Délibération.